

Préambule :

Les engagements et recommandations qui suivent concernent des structures professionnelles ou représentant les usagers. Les actions listées dans les « engagements » sont obligatoires bien qu'elles ne feront pas l'objet de contrôles.

NAVIGATION

Engagements :

Affichage, exemplarité

privilégier les moteurs électriques ; à défaut, n'utiliser que des moteurs à 4 temps.
n'utiliser que des huiles biodégradables et veiller à l'entretien de mes moteurs.
ne pas altérer la végétation : pas de batillage, pas de pénétration ni ancrage en zone sensible.
ne pas déranger ni nourrir la faune.
pédagogie du patrimoine naturel ; pratiques et attitudes respectueuses de l'environnement.
mes documents et outils promotionnels doivent mettre l'accent sur la fragilité du site.

Participation, gouvernance, préservation du patrimoine naturel

informer le comité de pilotage Natura 2000 en amont de tout projet susceptible d'avoir un impact sur les habitats et les espèces.
assurer une veille écologique : information aux services compétents de toute observation utile à la bonne conservation du site (atteintes, espèce rare, espèce invasive, risques, besoin d'information ...).
prendre part à des actions de protection du patrimoine local.
protéger les niches naturelles situées sur ma propriété et suivre les conseils des instances compétentes.
mes documents de marketing mentionnent mon adhésion à la « Charte Natura 2000 ».
informer les visiteurs des objectifs de préservation du patrimoine naturel.

Recommandations :

déterminer les éléments du patrimoine naturel sur lesquels s'appuie mon activité.
établir un diagnostic : ressources dont dépend mon activité, impacts possibles.
prendre des mesures pour limiter ces impacts.
utiliser des matériaux respectueux de l'environnement.
mettre en oeuvre un programme d'économie de la consommation d'eau et d'espace.
déterminer, le cas échéant, une capacité de charge maximale.
canaliser et réguler le flux des touristes afin d'en réduire l'empreinte écologique.

PECHE

Engagements :

Ne pas ouvrir de nouveaux chemins d'accès (hors plan de gestion).

Etablir un code de bonne conduite à destination des pêcheurs (limiter les dérangements, éviter les manifestations sonores excessives, ne pas laisser de détritux ni de fils de pêche, ne pas faire de feu, ne pas camper...).

Ne pas détruire les végétaux qui se développent sur les berges ni le fond.

assurer une veille écologique : information aux services compétents de toute observation utile à la bonne conservation du site (atteintes, espèce rare ou invasive, risques, besoin d'information ...).

Recommandations :

Informier et sensibiliser tous les usagers du site.

CHASSE

Engagements :

Ne pas ouvrir de nouveaux chemins d'accès (hors plan de gestion).

Etablir un code de bonne conduite à destination des chasseurs (limiter les dérangements, éviter les manifestations sonores excessives, ne pas laisser de détritux ni de douilles, ne pas faire de feu, ne pas camper...).

assurer une veille écologique : information aux services compétents de toute observation utile à la bonne conservation du site (atteintes, espèce rare, risques, besoin d'information ...).

Recommandations :

Informier et sensibiliser tous les usagers du site.

KAYAK

Engagements :

Ne pas ouvrir de nouveaux chemins d'accès ni accostages (hors plan de gestion).
Etablir un code de bonne conduite à destination des kayakistes (limiter les dérangements, éviter les manifestations sonores excessives, ne pas déposer de détritrus, ne pas faire de feu, ne pas camper...).

assurer une veille écologique : information aux services compétents de toute observation utile à la bonne conservation du site (atteintes, espèce rare, risques, besoin d'information ...).

Recommandations :

Informé et sensibiliser tous les usagers du site.

PLONGEE

Engagements :

Ne pas ouvrir de nouveaux chemins d'accès ni accostages (hors plan de gestion).
Etablir un code de bonne conduite à destination des kayakistes (limiter les dérangements, éviter les manifestations sonores excessives, ne pas déposer de détritrus, ne pas faire de feu, ne pas camper...).

assurer une veille écologique : information aux services compétents de toute observation utile à la bonne conservation du site (épaves, filets dangereux, atteintes, espèce rare, risques, besoin d'information ...).

Recommandations :

Informé et sensibiliser tous les usagers du site.

DECOUVERTE NATURALISTE

Engagements :

Ne pas ouvrir de nouveaux chemins d'accès ni accostages (hors plan de gestion).
Etablir un code de bonne conduite (limiter les dérangements, éviter les manifestations sonores excessives, ne pas déposer de détritrus, ne pas faire de feu, ne pas camper...).

assurer une veille écologique : information aux services compétents de toute observation utile à la bonne conservation du site (épaves, filets dangereux, atteintes, espèce rare, risques, besoin d'information ...).

Recommandations :

Informé et sensibiliser tous les usagers du site.